

MOTS CLES ENV-BURKINA FASO

I. CONTEXTE

Le Burkina Faso a procédé à la contextualisation de l'agenda 2030 dans son Plan National de Développement Economique et Social (PNDES), opérationnalisé à travers 14 politiques sectorielles et les plans locaux de développement.

L'examen national volontaire a suivi un processus participatif et inclusif à travers les consultations de l'ensemble des parties prenantes au niveau national.

II. PROGRES REALISES DANS LA MISE EN ŒUVRE DES ODD

➤ ODD 4

Au Burkina Faso, les mesures relatives à la gratuité de l'enseignement public de base, la construction de 6.351 salles de classe aux préscolaire, primaire, post-primaire et secondaire de 2016 à 2018, le recrutement de 59.933 enseignants du primaire, du post-primaire et du secondaire de 2007 à 2018, la création et l'ouverture d'institutions d'enseignement supérieur dans les 13 régions ont permis d'engranger des progrès. Ainsi, (i) le taux brut de scolarisation au primaire est passé de 83,7% en 2014/2015 à 90,7% en 2017/2018 ; (ii) l'indice de parité fille garçon est de 1,00 au primaire, de 1,12 au post primaire et de 0,75 au secondaire en 2017/2018.

➤ ODD 8

Plusieurs initiatives en vue de dynamiser l'économie ont produit les effets suivants : (i) entre 2014 et 2018, le taux de croissance du PIB par personne occupée est passé de 0,1% à 8,8%, (ii) le taux de chômage s'est établi à 4% en 2015 ; (iii) le taux d'emploi est passé de 63,4% en 2014 à 80% en 2015 ;

(iv) 87 715 emplois décents ont été créés de 2016 à 2017 ; (v) en 2017, le Fonds d'Appui à la Formation Professionnelle et à l'Apprentissage a financé 14 429 demandeurs dont 41,1% de femmes.

➤ **ODD 10**

Le Burkina Faso a engagé des actions pour réduire les inégalités à travers (i) le Projet d'appui au Développement des économies locales et le Programme d'urgence du Sahel qui ont favorisé la mise en place d'infrastructures marchandes, hydrauliques, de centres de santé et d'écoles ; (ii) la création des pôles de croissance ; (iii) l'octroi de crédits de 25,657 milliards F CFA au profit des femmes.

➤ **ODD13**

En matière d'adaptation aux aléas climatiques, le Burkina Faso dispose (i) de 03 systèmes d'alerte précoce relatifs aux informations climatiques, environnementales, météorologiques et agricoles ; (ii) d'une loi d'orientation relative à la prévention et à la gestion des risques, des crises humanitaires et des catastrophes ; (iii) d'un plan national multirisque de prévention et de gestion des catastrophes et crises humanitaires ; (iv) d'un plan National d'Adaptation aux changements climatiques.

➤ **ODD16**

Le Burkina Faso a créé le Haut conseil pour la réconciliation et l'unité nationale et le Haut conseil pour le dialogue social pour promouvoir la cohésion sociale et a accru les allocations budgétaires consacrées à la sécurité et à la défense pour lutter efficacement contre le terrorisme et l'extrémisme violent.

Aussi, (i) le ratio agent de sécurité/population est passé de 1 agent/995 habitants en 2016 à 1 agent/758 habitants en 2017, (ii) le taux de mise en œuvre des recommandations de l'Examen périodique universel issues du deuxième passage du Burkina Faso en 2013 s'est établi à 92% en 2017 ; (iii) le

rayon moyen d'accès à un tribunal de grande instance est passé de 60,3 Km en 2015 à 59 Km en 2017.

➤ **ODD 17**

Pour une mobilisation optimale des ressources, le pays a procédé à la mise en place des télé-procédures, à l'opérationnalisation de la facture normalisée et à la tenue de Conférence de Paris en 2016 pour le financement du PNDES. Ainsi, (i) le taux moyen de recouvrement des recettes propres s'est établi à 13,02% sur la période 2016-2018 ; (ii) l'Aide Publique au Développement est passée de 649,31 milliards de FCFA en 2016 à 663,11 milliards de FCFA en 2017.

III. Défis et perspectives

Les défis majeurs à relever sont : (i) l'accroissement du niveau de mobilisation des ressources financières ; (ii) la lutte contre l'insécurité grandissante dans certaines régions du pays ; (iii) le renforcement du système statistique national (iv) l'accroissement de l'offre énergétique ; (v) le développement des infrastructures socioéconomiques ; (vi) le développement des bases productives, de la compétitivité des secteurs de production et de transformation des produits nationaux.